Que néanmoins, depuis ce temps, il a été démontré par l'expérience que ce dernier mode de gouvernement épiscopal n'était pas le plus avantageux, ni le plus agréable aux sujets catholiques de Votre Majesté dans cette partie de la Province, lesquels ont témoigné généralement désirer que l'évêque appointé pour le district de Montréal fût titulaire de cette ville, avec l'autorité compétente pour les gouverner comme leur premier supérieur ecclésiastique en ce pays, et que, dans l'humble opinion de votre pétitionnaire, les divisions déplorables occasionnées par là entre vos sujets canadiens du district de Montréal, ne sauraient être entièrement assoupies que par le consentement gracieux de Votre Majesté à l'érection d'un nouveau diocèse pour les catholiques de la ville et district de Montréal.

Que ce district seul, d'après le dernier recencement de la Province fait par l'autorité, surpassait déjà de plus de soixante mille âmes, par sa population en mil huit cent vingt-cinq, tout le reste du Bas-Canada pris ensemble, et que comme le nombre des catholiques s'y est augmenté depuis dans la même proportion, la ville de Montréal étant d'ailleurs devenue au moins aussi considérable que celle de Québec, cette ville et son district méritent bien une telle distinction.

Qu'ils y ont du moins autant de droit que la Province du Haut Canada, dont la population catholique ne s'élève pas au quart de celle du district de Montral, et pour laquelle néanmoins Votre Majesté a agréé, avec beaucoup de raison, l'appointement du Rév. Dr. Alexander McDonell comme évêque de Kingston. Que le dit évêque suffragant de Montréal a souvent été gêné dans plusieurs affaires, dont il était obligé de se mêler comme evêque catholique pour la portion du trou, cau qui lui était confié; et qu'en diverses occasions il n'a pas pû terminer, parce que ces affaires étant partie spirituelles et partie civiles, il manquait sous ce dernier rapport d'une autorité suffisante et reconnue par le gouvernement pour se faire obéir;

Que l'évêque catholique de Québec et son coadjuteur sont intimement convaincus de la nécessité pressante qu'il y a pour le district de Montréal, d'être séparé de l'Eglise de Québec comme diocèse particulier, qui dépendrait toujours néanmoins de l'évêque catholique de Québec comme de son métropolitain, si non quant à la dénomination, du moins quant à la juridiction ecclésiastique; et qu'ils demandent humblement, d'accord avec le vœu général du district et de la ville de Montréal que le susdit Rév. J. J. Lartigue, maintenant évêque de Telmesse, soit le premier évêque titulaire du dit Montréal; cautionnant de leur côté la loyauté et bonne conduite de ce prélat, qui a déjà donné diverses preuves de son dévouement au service de Sa Majesté, particulièrement lorsqu'au commencement de la dernière guerre avec les Etats-Unis, il fut envoyé sur la frontière pour maintenir dans leur devoir les milices qui menaçaient fortement de se débander, et qu'il y réussit.

Que le soussigné, connaissant mieux que personne les besoins spirituels de son diocèse, et jugeant indispensablement nécessaire à la religion catholique en ce pays l'existence d'un nouveau diocèse à Montréal, tant à cause de l'éloignement, qu'à raison de l'immense population de ce district, qui en rendent le gouvernement impossible à l'évêque catholique de Québec, même avec son coadjuteur, il ne doute pas que Votre Majesté, considérant les divers actes publics, lois, traités et capitulation, qui assurent à ce pays le libre exercice de notre religion, dont la multiplication des évêques et des diocèses à proportion de l'accroissement de la population est un droit et un devoir essentiels, aura la bonté de se prêter à cet arrangement, aussi avantageux au service de Votre Majesté, que conforme aux désirs de vos loyaux sujets du district de Montréal, d'autant plus que, si le gouvernement de votre auguste prédécesseur George III, d'heureuse mémoire, trouva convenable d'accorder en mil sept cent soixante-six un évêque catholique à ce pays, lorsqu'il ne contenait dans son entier qu'environ soixante mille âmes, il semble bien juste que le gouvernement de Votre Majesté agrée l'établissement d'un évêque diocésain dans le district de Montréal, qui renferme seul près de deux cent mille catholiques.

C'est pourquoi, le soussigné ose supplier Votre Majesté de faire signifier son bon plaisir au gouvernement provincial du Bas-Canada pour que le Rév. J. J. Lartigue soit reconnu à l'avenir et considéré comme évêque catholique de Montréal, dont le district du même nom formera le diocèse, et dont l'église propre ou cathédrale sera celle de St. Jacques dans la dite cité de Montréal, ou s'il était impossible qu'il fût reconnu sous ce titre, que le susdit évêque de Telmesse soit du moins considéré par le gouvernement de Votre Majesté comme vicaire apostolique du dit district de Montréal; qu'il soit incorporé, ainsi que ces successeurs, en l'une où l'autre de ces qualités, par lettres patentes de Votre Majesté; et que les terrains qui sont la propriété privée du dit Evêque Telmesse dans la sus dite Cité de Montréal, mais qu'il est prêt de céder : la future corporation de son Evêché ou Vicariat Apostolique, et sur les quels sont situés la dite Eglise de St. Jacques, sa Maison Episcopale et les autres bàtiments ou dépendances y annexées soient amortis à perpétuité au profit du dit Rév. J. J. Lartique et de ses successeurs dans son titre où office Episcopal comme étant la dotation du dit établissement avec pouvoir dans la susdite Corporation d'acquérir par la suite, outre les terrains et bâtiments ci-dessus mentionnés, des fonds jusqu'à la concurrence d'un revenu annuel net, et liquide, de quatre mille livres sterling; les tels biens et revenus seront transmis aux successeurs du sus-dit Evêque Titulaire ou Vicaire Apostolique de Montréal ès-dites qualités par le seul fait de l'ouverture de la succession de chacun d'eux, en vertu des dites Lettres Patentes, et sans qu'il soit besoin d'aucun autre Titre ou acte translatif de ses propriétés.

Et le suppliant, comme bon et fidèle sujet de Votre Majesté ne cessera de prier pour la prospérité de son règne, et la prolongation de ses jours précieux.

Québec, le de Décembre mil huit cent vingt-huit. (Signé) H. B. Ev. Cath. de Québec.

Nous adhérons de tout notre cœur à la pétition ci-dessus du Rév. Evêque Catholique de Québec, le de Décembre, mil huit cent vingt-huit.

(Signé) † Jos., Ev. de et coadjuteur de l'Ev. de Québec.

(Pour copie)

IG. BOURGET, Ptre Secrétaire.

It is a day when God looks for open professions of our faith, for unabashed proclamations of our allegiance.—

Father Jaber.

There is one spot on earth which can never be too richly adorned, and that is the sanctuary in which our Lord vouch-safes to dwell among us..... Some persons, when they see our Sanctuary sumptuously decorated, will exclaim: Had it not been better to give to the poor the money spent thus? So complained Judas (though caring not for the poor) when Mary poured from an alabaster vase the precious ointment on the feet of an approving Saviour.—Cardinal Gibbons.

A Cathedral is like an inspired psalm, cloquent in every line of faith worship.—Christian Reid.

Man is not wrong to aim at happiness, but he errs in the means he employs to attain it.—Mde Swetchine.